

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MUCHA, Maire.

Date de convocation le 5 juin 2023.

PRESENTS : MUCHA Jean-Luc - LIOT Didier - GOUL Francis - MUCHA Sandrine - BARRIERE Renaud - TERRAL Marie-Claude - BOUYSSOU Cédric - BOUYSSOU Catherine.

EXCUSES : Mr LIOT Brice.

SECRETAIRE : Mme MUCHA Sandrine.

PROCURATIONS : Mr DERRIEN Maurice donne procuration à Mr BOUYSSOU Cédric.

Mme ROBERT Claudette donne procuration à Mme BOUYSSOU Catherine.

5.1 – ELECTION DE L'EXECUTIF / 044-2023

1 - Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

A . Mise en place du bureau électoral :

M. Jean-Luc MUCHA, Maire, a ouvert la séance.

Mme Sandrine MUCHA a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 8 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

M. Didier LIOT, Mme Marie-Claude TERRAL (membres plus âgés)

M. Cédric BOUYSSOU, Mme Sandrine MUCHA (membres plus jeunes)

Le maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil municipal devait élire **1 délégué et 3 suppléants**.

B . Election du délégué : Candidat M. Jean-Luc MUCHA

Nombre de votants	10
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrage exprimés	10
Majorité absolue	6

Proclamation de l'élection du délégué :

M. Jean-Luc MUCHA né le 25/05/1955 à Montayral 47500, domicilié au 14 route de l'Eglise - "Lagaffe" 47370 Thézac, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

C . Election des suppléants : Candidats : Didier LIOT – Francis GOUL – Renaud BARRIERE

Nombre de votants	10
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrage exprimés	10
Majorité absolue	6

Proclamation de l'élection des suppléants :

M. **Didier LIOT** né le 26/08/1948 à Rouen (76), domicilié au 206 chemin de Lansac - "Lansac" 47370 Thézac, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Renaud BARRIERE né le 29/09/1959 à Moissac (82), domicilié au 380 chemin du verger - "Verger" 47370 Thézac, a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. **Francis GOUL** né le 27/08/1964 à Thézac (47370), domicilié au 109 chemin de Miret - "Miret" 47370 Thézac, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

D . Clôture du procès-verbal :

Le présent procès-verbal, dressé le 9 juin à vingt et une heures et trente minutes, en triple exemplaires a été, après lecture, signé par le maire, les autres membres du bureau et la secrétaire.

2. Assistance à la mise en conformité réglementaire pour la défense extérieure contre l'incendie – DECI :

Dans la cadre de la mise à jour de réglementation de la DECI, la commune de Thézac souhaite être accompagnée par la SAUR afin de :

- Identifier les risques à prendre en compte.
- Fixer, en fonctions de ces risques, la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie (PEI) identifiés pour l'alimentation en eau des moyens, des services d'incendies et de secours – SDIS, ainsi que leurs ressources.

Les communes de Tournon-d'Agenais, Anthé, Cazideroque, Courbiac, Bourlens et Thézac se proposent de se regrouper en groupement de communes afin d'obtenir une étude complète et cohérente sur leurs territoires.

Le prix de la prestation est fixé pour la commune de Thézac à 1.880,00 €.

Questions diverses :

Visite du relais des randonneurs : Les travaux du relais des randonneurs ont débuté, il sera prêt à compter du mois d'août 2023.

Point sur la reprise du Fournil : Une rencontre a eu lieu avec les futurs repreneurs. Le Fournil ouvrira ses portes en octobre prochain.

Jour NET : Cette journée aura lieu le samedi 24 juin après-midi. L'organisation se sera assurée par Maurice DERRIEN.

La séance du conseil municipal du 9 juin 2023 est levée à 21h30.

**Fait et délibéré les jour, mois et an.
Ont signé au Registre les membres présents**

MUCHA Jean-Luc

LIOT Didier

GOUL Francis

MUCHA Sandrine

BARRIERE Renaud

TERRAL Marie-Claude

BOUYSSOU Cédric

BOUYSSOU Catherine